

Agence -Monsieur de Maere

V/réf.: Vente appartement Baetens
N/réf. : ACP 49 /pavillon 7/ Baetens
N° d'entreprise de la copropriété : 0843.319.780

Madame, Monsieur,

CONCERNE : Vente appartement 7-42 (C 3735) sis Avenue des Anciens Combattants 81-85 à 1140 Bruxelles.
ACP-Saint Exupéry 3 /PAV 7
Compte de la copropriété : BE73 0882 6270 1960

En réponse à votre lettre, vous trouverez, ci-après les renseignements demandés.

Article 3.94§1

- 1°) Montant du fonds de roulement et du fonds de réserve.
Le fonds de roulement Pavillon 7 est de 24.997,08 €.
Le fonds de roulement est transféré par nous entre acheteur et vendeur après paiement des sommes dues à la copropriété (il est la seule garantie de bonne fin qu'elle possède à l'égard des vendeurs)
Le fonds de réserve pavillon 7 est de 24.004,87€ .
Le fonds de réserve communs est de 810.669,52€.
(en annexe voir bilan avec situation des autres fonds)
- 2°) Montant des arriérés éventuels dus par le cédant :
A ce jour, le cédant a des arriérés de 467,56€. Situation à revoir à la sortie du prochain décompte de charges .
Nous vous informons que le cédant sera tenu de payer ses charges jusqu'à la passation de l'acte.
Nous vous informons qu'un montant de 80€ sera imputé au vendeur pour réponse à votre courrier.
- 3°) Situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété :
Voir PV en annexe.
- 4°) Relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété :
Des procédures sont en cours concernant les arriérés de charge et sont susceptibles de changements fréquents.
- 5°) Procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que le décomptes périodiques de charges des deux dernières années :
Voir PV en annexe.
- 6°) Copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires :
Voir bilan en annexe.

!!! changement de gestionnaire pour la chaufferie.

Nous vous informons que la chaufferie à gaz utile à la chauffe des Bloc I, II et III du parc Saint-Exupéry ainsi que la citerne à mazout désormais neutralisée se trouvent au Bloc I. Tous les renseignements relatifs à ces installations peuvent être demandés directement auprès du syndic en charge du Parc.

ASVEDEC S.A. - 02.649.13.80 - info@asvedec.be - Avenue Louise 230/3 1050 Bruxelles

Les DIU de la copropriété sont consultables en nos bureaux, moyennant un rendez-vous au préalable.

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir le document destiné au syndic (§3) en nous communiquant la date de la passation de l'acte ainsi que le nom et l'adresse de l'acquéreur.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Thomas Garnier
Gestionnaire

